

FAQ

Màj le 3 novembre 2022

Je souhaite partir au début de ma 4^{ème} année : est-ce possible ?

Les nombreux TP/EDs obligatoires en 4^{ème} année ne permettent pas une mobilité à l'international à cette période. Certains étudiants ont pu réaliser une mobilité internationale lors de leur 4^{ème} année dans le cadre d'un redoublement. Dans ce type de situation, les demandes seront examinées au cas par cas.

Je souhaite partir au début de ma 6^{ème} année : ma demande sera-t-elle prioritaire sur celle des étudiants en 5^{ème} année ?

Par principe, les meilleures candidatures sont retenues pour chaque destination. Cependant, une attention particulière est apportée aux demandes qui ne pourront être renouvelées l'année suivante.

Dois-je formuler des vœux pour des établissements précis ou des pays lors du dépôt de mon dossier de candidature ?

Si vous avez une préférence pour un établissement particulier, il est judicieux de le préciser. En revanche, vous êtes libre d'élargir votre demande si vous êtes disposé à effectuer votre mobilité quel que soit l'établissement d'affectation. Il faudra le mentionner dans votre lettre de motivation.

Puis-je formuler un troisième vœu de destination lors du dépôt de ma candidature ?

Bien sûr.

Quelles sont les destinations les plus prisées ? Les plus faciles d'accès ?

La popularité des destinations est très variable d'une année à l'autre, tout simplement en fonction des effets de mode ou du bouche-à-oreille. Il suffit parfois qu'une seule personne souligne les avantages d'un établissement ou partage ses craintes de ne pas voir ses vœux satisfaits pour créer engouement ou défection.

La meilleure stratégie consiste à postuler pour les destinations qui vous intéressent, sans calcul, et à étayer votre candidature.

Est-il possible d'effectuer une mobilité dans un établissement non conventionné ?

Non. Seules les mobilités auprès des établissements internationaux partenaires sont possibles.

Puis-je choisir mes dates de mobilité à l'international ?

La durée minimale d'une formation hospitalière à l'international est de 3 mois et se déroule en général de début septembre à fin novembre. Cette période est compatible avec le passage des épreuves de première session du S1 qui auront lieu à la faculté d'Odontologie courant décembre.

Puis-je effectuer une mobilité au 2nd semestre ?

Certains partenaires excluent l'accueil d'étudiants hospitaliers à certaines périodes (fermeture de la Faculté, événement sportif national, fêtes religieuses, etc). Les mois de janvier et février ne sont généralement pas propices à la mobilité internationale car il s'agit d'une période de vacances universitaires pour les partenaires de l'hémisphère sud. Cette période est également difficilement compatible avec le passage des épreuves de première session du S2 qui auront lieu à la faculté d'Odontologie début mai.

Dois-je rédiger ma lettre de motivation en langue française ou dans la langue du pays d'accueil ?

La lettre de motivation doit refléter votre intérêt pour la mobilité à l'international et le(s) pays considéré(s) et détailler les éléments qui ne transparaissent pas dans votre parcours académique et votre CV.

Pour la candidature sur MoveOn, vous pouvez rédiger la lettre de motivation en français à destination du Dr Kevimy AGOSSA, coordinateur international pour la faculté d'Odontologie.

La lettre de motivation doit-elle être manuscrite ou dactylographiée ?

La commission attend un document lisible et correctement présenté : la forme manuscrite ou dactylographiée importe donc peu pourvu que la lettre réponde à ces critères.

J'ai déjà bénéficié d'une mobilité à l'international au cours de ma 5^{ème} année, puis-je candidater à nouveau ?

Cette éventualité n'est pas exclue mais dépendra de la qualité du dossier de candidature de l'étudiant et du nombre de places disponibles auprès de nos partenaires.

Si deux étudiants au profil comparable sont en concurrence, celui qui n'a pas déjà bénéficié d'une mobilité internationale sera privilégié.

J'effectue une mobilité à l'international : comment dois-je m'organiser pour les examens de décembre à la Faculté d'Odontologie de Lille ?

La présence aux examens est obligatoire. Dès votre retour de mobilité internationale, vous devrez passer tous les examens dans les mêmes conditions que les autres étudiants. Il faudra donc vous organiser pour la préparation de vos examens (planning de révision, supports de cours et révision, etc.), afin de composer dans de bonnes conditions.

La Faculté effectuera-t-elle pour moi les démarches de demande de visa ?

Le Bureau International Santé-Sport est généralement en mesure de vous communiquer des informations relatives aux démarches consulaires de chaque pays partenaire et il se tient à votre disposition pour vous accompagner en cas de difficulté (type de visa, documents à fournir, etc).

Cependant, le rôle de la Faculté n'est pas de se substituer à une agence de visa et seuls les services consulaires de chaque pays font autorité en termes d'entrée sur leur territoire. Chaque étudiant est par conséquent responsable des démarches à entreprendre.

Un logement me sera-t-il proposé pendant la durée du stage à l'international ?

Les conditions d'accueil varient selon l'établissement d'accueil : certains étudiants se verront proposer un hébergement à titre gracieux ou payant, d'autres devront procéder eux-mêmes à leur recherche de logement. Vous pourrez contacter les étudiants lillois ayant effectué une mobilité internationale les années précédentes et consulter le site internet de notre partenaire pour les conseils relatifs aux logements.



Pourrai-je bénéficier d'une aide financière pour cette mobilité ?

Il existe plusieurs dispositifs de bourses proposés par l'Université de Lille. Des informations sont disponibles sur : https://international.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/site-international/BoursesULille_etudes-2022-23.pdf.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez bien sûr vous rapprocher du Bureau International Santé-Sport.

Comment postuler à une aide à la mobilité ?

Il faudra compléter et valider l'étape 2 sur MoveOn (voir document Mode d'emploi candidature 2023). Votre dossier sera examiné par la Commission des bourses de l'Université de Lille. Ensuite, la Direction des Mobilités Internationales vous enverra une notification par mail vous informant de la décision de la Commission. Les démarches administratives relatives à l'aide à la mobilité attribuée seront détaillées dans la notification d'attribution de bourse.

Si je suis bénéficiaire d'une bourse, quand sera-t-elle versée ?

Il est rare que les aides financières soient versées avant le départ en mobilité à l'international : la plupart des étudiants les perçoivent avant la fin de leur séjour.
Pour un versement plus rapide, il suffit d'être réactif pour toutes les formalités administratives qui vous seront demandées.

Il est recommandé de prévoir un financement autonome pour l'organisation de votre mobilité afin d'éviter toute difficulté financière avant et pendant la mobilité.

Mon salaire d'étudiant hospitalier sera-t-il maintenu pendant cette mobilité ?

Suite à une modification du Code de la Santé, le CHU de Lille n'est plus en mesure de maintenir la rémunération des étudiants sortants (article R. 6153-58 modifié par le décret n°2014-674 du 24 juin 2014 – art.8).
Votre traitement d'étudiant hospitalier en odontologie sera par conséquent interrompu pour la période de votre mobilité à l'international.

Les mobilités internationales prévues en 2021 peuvent-elles être annulées ?

Les mobilités d'études et de stage en Europe et hors Europe sont à ce jour autorisées dans le respect des règles sanitaires fixées par les autorités françaises et l'Université de Lille et sous réserve d'accord de l'université partenaire.

La situation épidémiologique du COVID-19 étant évolutive, une annulation de la mobilité peut être prononcée jusqu'à la veille du départ par l'université partenaire, par notre institution ou en raison d'une fermeture des frontières.

La faculté d'Odontologie et/ou l'Université de Lille prendront-elles en charge les dépenses liées à la situation sanitaire ou à une annulation de la mobilité internationale ?

Non. En cas d'annulation ou d'interruption de la mobilité en lien avec la pandémie de Covid-19, les frais liés au rapatriement et/ou à la fin anticipée de la mobilité seront à la charge de l'étudiant.

De plus, de nombreux pays ont mis en place des mesures d'entrée sur le territoire, dont certaines pouvant induire des frais supplémentaires (tests, quarantaine ou autre). Ces frais seront à la charge des étudiants en mobilité. Il leur appartiendra également d'obtenir les informations actualisées sur les dispositions à prendre avant le début de leur mobilité.



Je suis sélectionné pour une mobilité à l'international mais souhaite me désister, est-ce possible ?

Oui. Vous devez en informer par mail le Dr Kevimy AGOSSA, coordinateur international pour la faculté d'Odontologie (kevimy.agossa@univ-lille.fr) et le Bureau International Santé-Sport (international-ufr3s@univ-lille.fr) dans les plus brefs délais afin qu'un autre étudiant puisse être sélectionné pour une mobilité internationale.

J'ai des questions : puis-je passer au Bureau International Santé-Sport ?

Le bureau international de l'UFR3S se situe au Pôle formation de la faculté de Médecine, dans le bâtiment E au bureau E243 ([plan](#) ici).

Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse international-ufr3s@univ-lille.fr ou nous appeler au 03.20.62.77.10. Notre service vous accompagnera tout au long de votre projet de mobilité.

